

21 jan 2022 -17:47

Appartient à Conseil des ministres du 21 janvier 2022

Décorations du travail des unions professionnelles

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant l'octroi des décorations du travail, des plaquettes d'hommage et des décorations spéciales des unions professionnelles.

L'avant-projet vise à créer un cadre légal clair pour l'octroi des décorations (existantes) du travail, des plaquettes d'hommage et des décorations spéciales des unions professionnelles. Une fois ce cadre juridique créé, les étapes suivantes peuvent être mises en place pour donner aux administrations concernées l'accès au Casier judiciaire central, dans un souci de traitement efficient des dossiers dans le respect de la réglementation sur la vie privée.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be